



## **ORDRE DU JOUR**

**Assemblée générale 2022-2023 de  
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke  
3ème Assemblée générale ordinaire, Automne 2022  
16 novembre 2022, 16h30  
Centre judiciaire Jean Melanson (A9-130)**

**1. Ouverture de l'Assemblée générale**

Samuel Fecteau déclare l'ouverture de la séance à 16h45.

**2. Désignation du praesidium**

Samuel Fecteau propose la nomination par acclamation de Saïd Kassabie à la présidence et de Sophia Grégoire-Boyer au secrétariat.  
Valérien Ferrat appuie.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Samuel Fecteau propose l'adoption par acclamation de l'ordre du jour tel que présenté.  
Émilien Boudreau appuie.

**AU.**

**4. Adoption du procès verbal de l'Assemblée générale du 19 septembre 2022**

Samuel Fecteau propose l'adoption par acclamation du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2022.  
Émilien Boudreau appuie.

**AU.**

**5. Ratifications des modifications des règlements généraux**

**5.1. Chapitre VII.1 - Procès-Verbaux**

**5.2. Art. 68.1 Candidature par session**

**Samuel Fecteau:** Le conseil d'administration a adopté les modifications aux art. 63.1 à 63.3 : on veut s'assurer la publication des procès-verbaux aux conseil d'administration, qui ne faisait pas l'objet d'une publication précédemment.  
Candidatures par session : assurer un meilleur roulement dans l'organisation

Samuel Fecteau propose de ratifier tel quel la modification du conseil d'administration.  
Matis Rousseau appui.  
AU.

## 6. Élections et ratifications

### 6.1. Comité du droit du travail

6.1.1. Tous les postes sont à pourvoir (sous réserve de l'adoption du point 9)

### 6.2. Comité communication et mobilisation

6.2.1. Membre de première année (1)

**Audrina Minville** : Présentation du poste

Photos et présence à la majorité des 5@8 : poste de photographe de 1ère année

*Poste mis en dépôt*

### 6.3. Comité De Droit criminel et pénal

6.3.1. Membre de deuxième cycle (1)

**Said Kassabie** : Aucune nomination

*Poste mis en dépôt*

### 6.4. Comité droit de la Santé

6.4.1. Membre de deuxième cycle (1)

Said Kassabie: le conseil exécutif avait nommé par intérim Noémie Painchaud. Cette personne avait été cherchée par le comité de la santé et l'Assemblée a besoin de ratifier.

Samuel Fecteau propose la ratification

Émilien Boudreau appuie

AU.

### 6.5. Comité de Droit constitutionnel et politique

6.5.1. Membre de deuxième cycle (1)

Pas de nomination à cet égard

**Said Kassabie**: *mis en dépôt*

### 6.6. Comité Diversité

6.6.1. Membre coordonnateur

**Rose Beauséjour**: Désistement pour le poste de coordonnateur

Assurer la planification de l'activité en lien avec ce poste

Rencontres 2 fois par mois et organisation d'activités

**Said Kassabie** : Daïna Lafranchise se présente pour le poste. Cette personne est élue par acclamation.

## 7. Présentation des États financier année 2021-2022

### **Émilien Boudreau présente les états financiers**

- Pas un audit, juste un mandat de compilation, rien n'a été vérifié par rapport aux fautes. Réalisé sur la norme canadienne (NCSC 200); comptables étant Raymond Chabot : ils ne garantissent rien à cet effet
- Document additionnel à présenter : pas tant d'évolution mais je veux faire part des modifications comptabilisés par la comptable cette année
- Charges : nos comités ne sont pas inclus, ils sont dans l'annexe A qu'on verra par la suite. Annexe A : comités n'ont pas été comptabilisés en 2021. Cette année, cela a été comptabilisé comme il faut. Les charges sont beaucoup plus élevées que les années précédentes. Les charges après la covid ont été augmentées, de 6 000\$, surtout au niveau des comités.
- Pour les nouveautés cette année, il y a une division entre ce qui est affecté aux réfugiés et ce qui ne l'a pas été. Quand on regarde les chiffres de l'année précédente : fond de comité promo, aged, En 2022 : total de l'encaisse avec le comité promo, réfugiés et comité de l'aged
- Situation financière : pas de modifications
- Produits : à peu près la même chose. Au niveau des commandites, ils ont été comptabilisés différemment en 2021, donc c'est pourquoi le montant est plus bas. Produits similaires à l'année précédente.
- Bourses et commandites : pas de projet de voyage? durant la covid. La plus grande différence est au niveau des comités, de l'annexe A, et de l'argent dépensé par les comités

Au niveau des produits pour les comités : on voit que Promo est comptabilisée en 2022 mais pas en 2021. Argent manquante et sera corrigée pour la comptabilisation des produits. Pour les produits et charges administratives de l'aged, plus d'argent a été fait et donné après la covid. Reprise des 5@8.

- Charges des comités : beaucoup d'argent dépensé par les comités, surtout par le comité promo. Environ 2 fois plus que l'année précédente. Pas une immense inquiétude, mais on a beaucoup donné à ce comité. Il faut s'assurer que si on dépense plus qu'on donne, cela ne doit pas devenir une habitude. Ça pourrait devenir dangereux à long terme, car l'association étudiante est une association bénévole, donc on veut éviter les erreurs au niveau des trésoriers. Pas de comparatif possible entre le comité promo en 2021 vs. cette année

**Gabriel Tremblay** : le 100 000\$ de promo, c'est pas de l'argent donné par l'AGED, ça a été au cours des activités du comité pour ses opérations.

Beaucoup d'argent est sorti qui n'est pas de l'argent qui découle des achats courants et donc est à considérer.

Pas de questions

Comité réfugiés : n'avait pas été séparé avant, mais cette année oui. Don de 10 000\$ de bourses cette année.

Au total, on a une perte nette de 10 000\$ d'actifs. Après la covid. Pas que ça devienne une habitude d'être déficitaire. ON a diminué nos actifs nets.

**Samuel Fecteau** : On a couvert les montants déficitaires avec les actifs

- Important de ne pas maintenir ce déficit à tous les jours. Autour de 20 000\$ d'encaisse, de coussin pour être bien préparé. Question de gros bon sens, et pas nécessairement pour faire du profit, mais pour faire le plus d'activités possibles.
- Encaisse gardée si'il y a des erreurs de gestions, pour pouvoir les gérer
- Comité promo : beaucoup de charges mais aussi ont rapporté beaucoup de revenus. Paraîtra dans les états financiers de l'année prochaine
- Immobilisations : pas grand chose en actifs.

Doit s'informer, mais il y avait eu une erreur de comptabilité par les comptables avant. Affectait l'année 2021, mais a été corrigée. Est-ce que cela avait été modifié pour 2022 ou pour 2021 avant aussi?

Questions sur les états financiers : aucune

## 8. Présentation du Budget 2022-2023

**Émilien Boudreau**: J'ai fait une présentation au groupe de coordos. Disclaimer : le budget est un déficit pour lequel on prévoit de l'argent qui sort de l'aged. Promo a sa propre gestion et est consolidé par la suite dans les états financiers

ASF : on prévoit une sortie d'argent de 400\$. Pas un comité de l'aged, donc on ne retrouvera pas cet argent à la fin de l'année.

Présentation :

Assurances : pas changé par rapport à l'année précédente

Implication aged : 3 bourses seront remises demain aux étudiants impliqués

Café aged : environ 2 000\$ par année

CDAI : pas budgeté de déficit ni de profit prévus.

Comité pénal : pas budgeté de déficit ni de profit prévus. À la place de budgéter un déficit, on a pris toutes les commandites et accordé un montant comme si on avait pas de commandite et on a souscrit à ce montant précis pour couvrir les commandites.

Chalet des execs

Intégrations : 8 000\$ au total

Club de début UdeS : argent prévu,

Club accès a la justice : 400\$

Comité autochtones : 500\$ accordé

Comité casino : zéro, mais ils ont de l'argent

Common law : ils ont de l'argent, mais auront des activités moins dispendieuses

Comité face à face : ils viennent de recevoir des commandites

Comité défilé : Le comité n'ayant pas encore été formé le CA a attribué le même montant à ce comité et à l'autre comité show de la fac. Et ce même si le comité n'avait pas présenté une demande en bonne et due forme lors de l'élaboration du budget.

Comité des arts

Comité promo : 2 100\$, pour les speakers.

Comité des finissants : accordé 25 000\$ pour le bal des finissants. Plus que l'année passée.  
Bal devrait durer sur deux jours, et couvrira sûrement le coût des billets

Droits constitutionnel : 500\$

Droit criminel et pénal

Comité de la Santé : 1025\$

Droit vert l'avenir : accordé 0\$, car budget déjà accordé à la responsable de l'environnement

Comité féministe : Pas eu d'ajustement

Comité law games : avaient demandé 7 550 et ont eu 5 000\$. Ont été cherché plusieurs commandites et ont budgété un déficit de 5 000\$.

Comité mobilisation : notamment pour les pizzas en AG et pour vous encourager à venir  
Show d'la fac

Simonu : comparé au comité law games. Voyage fait en dehors de la faculté, ce qui explique le montant plus élevé. Ont demandé 6 000\$.

Comité droit du sport : tournoi de golf, 600\$

- Budgété 2500\$ pour la comptable. Compilation a été faite, mais cela a coûté presque 2 000\$ de plus. Cela va venir être cherché dans le fonds de prévoyance. Une planification fiscale a dû être faite, donc cela a coûté 900\$ de plus. C'est également plus que l'année passée. Par contre, c'est des dépenses qui sont non récurrentes pour la plupart. Beaucoup de changements à la façon dont la comptabilité a été faite. Des erreurs ont dû être corrigées, donc la comptable a dû passer plus de temps sur ça. L'année prochaine devrait tourner plus autour de 2 500\$.

**Sacha Vincent** : est-ce que ça peut changer cette année?

**Émilien Boudreau** : Non, pas avant que le prochain budget soit fait.

Case exec : gardée au cas ou

Obiter : 223,55\$

Dépenses administratives : budgété à 1000\$, donc 1 000\$ de moins que l'année passée. Ex :  
tylenol, balayeuse, ménage

Fonds étudiant relié à l'environnement : 500\$

Fedeq: 4 000\$ pour le colloque

Famille jeunesse : 2 000\$ accordé

Besoin de dépenser pour les frais d'avocats : au cas

Frais bancaires : chèques, services particuliers

Chandails : payé entièrement avec les commandites

Mobilier agé : 500\$ prévu

Fonds Sports et activités sociales : pour faire les activités pour encourager le sport à la faculté et les assos étudiantes a y participer

PBSC : 1 000\$ a été donné à ce comité, il s'agit d'un don qu'on fait

Projet environnemental : pas reçu d'argent cet année, car il y a une grosse commandite reste dans le compte présentement

Cain Lamarre : on veut le garder, mais on ne sait pas  
Rémunération praesidium : a beaucoup augmenté. Taux fixe payé avant, mais maintenant il s'agit d'un taux horaire. Ça nous porte à 1 100\$ cette année.

Case avant de tournoi sportif law games combiné au comité law games

UniversDroit : argent pour le site

Vêtements exécutifs : logos

Partenariats bien-être, oktoberfest : s'agit de vieilles cases

Vin et fromages : financé par les commandites

CDPT : comité de droit de la propriété intellectuelle. Accordé 520\$? Ont fait une demande de subvention,

Fond des responsable aux premières années : si vous avez des bonnes idées, on peut vous donner de l'agent pour vous encourager

Fonds de prévoyance : 8 000\$, comme l'année passé. Considéré comme un coussin additionnel

- Demandes en cours d'année : on y reviendra.
- Fonds de réfugiés : encaisse qu'on a en ce moment, ne prend pas en compte la commandite qui va rentrer en ce moment. Brisera probablement le plafond de 25 000\$, qui pourra retourner dans le fonds de l'aged. But est de tout utiliser, donc si vous connaissez des gens qui pourraient être admissibles, venez nous en parler. Sinon, ce sera là pour l'année prochaine.
- Commandite spéciale : Vin et fromages, chandails, commandites pour publications
- Cotisations étudiantes : devrait être ajusté, sera plus élevé car la cotisation sera de 26\$ pour l'année prochaine.

Demandes en cours d'année : après avoir donné ce qui a été budgété, il reste autour de 21 450\$. Faites une demande de subvention au CE (dépenses de moins de 500\$) vs. au CA (dépenses de plus de 500\$). On se retrouvera surement avec un bon montant d'encaisse pour l'année suivante : se stabilise entre 20 000\$ et 30 000\$

## **9. Projet de réforme Règlement généraux**

**Samuel Fecteau propose d'ouvrir une plénière pour l'ouverture du projet.**

**Camila Quiroz appuie.**

*Ouverture de la plénière à 17h52.*

**Samuel Fecteau** : D'entrée de jeu, je souhaite avertir qu'il s'agit de la première instance qui aura un pouvoir décisionnel sur les recommandations de la commission. Il faut garder à l'esprit que ces modifications pourront être modifiées par la suite, mais l'assemblée ne devrait pas venir en changer la nature significativement

Définition contenues dans le préambule dans les règlements généraux : restrictions du pouvoir de dissidence des administrateurs de l'association. On a soumis le point au conseil d'administration. Pas la meilleure solution a avoir.

- Favorisé une approche pour être mieux outillé

- Dans quelle mesure on applique une dissidence et dans quel cas on utilise cet élément :

**Sasha Vincent** : est-ce qu'on fait ça pendant la plénière si on a des modifications à proposer ?

**Saïd Kassabie** : les modifications ne sont pas admissibles en plénière

- Définition de dissidence : point que la commission considérerait central dans la réforme. La nuance n'a pas sa place à avoir. La dissidence est après le vote des administrateurs.

### **Fermeture de la plénière pour l'ouverture du projet à 17h50.**

Proposition d'adopter les éléments tels que présentés :

Projet des définitions

Sortir la définition d'assistance (14 et 79)

Point sur le CIA

Question : les membres du CIA ne sont pas élus comme les autres membres, l'administrateur serait élu?

Samuel Fecteau : Pas de modifications, donc cela serait inclus au titre des autres membres

Proposition

En bloc sur la procédure

- Voter pour retirer les projets : Sasha propose de retirer les projets 1, 2 et 3. Émilien appuie.
- Saïd : Vote est demandé : la proposition est adoptée. Les points sont retirés.

Interventions sur le bloc des points restants 4 et 5

Aucun

**Saïd Kassabie** : À l'article 75, il y a un trésorier qui est marqué de façon féminisée. Personne ne s'oppose à cet effet.

Procédure de remboursement : pas de vote demandé

Points sortis du bloc :

Samuel Fecteau : Proposition d'adoption du projet

Interventions :

- **Sasha Vincent** : La façon d'écrire la définition de dissidence est problématique. Permettre de justifier lorsqu'on veut se dissocier et dire pourquoi on n'est pas d'accord
- **Émilie Bélanger** : recommandation de définition de personne administratrice conformément à l'art. 337, al. 2 C.c.Q.
- **Gabriel Tremblay** : pas sûr de comprendre l'interrogation par rapport à la justification du droit des administrateurs d'être dissident. N'empêche aucun pouvoir de justifier sa dissidence. Si cela pose problème, on modifiera par la suite, mais ne devrait pas être vu comme une limite.
- **Samuel Fecteau** : sur le point de la justification, du moment que le point est fait, l'administrateur est totalement déchargé à l'égard de cette décision. La justification n'est pas nécessaire pour que la responsabilité de l'administrateur ne soit en jeu. La dernière phrase de

l'art. Du C.c.Q., lorsque tu n'est pas présent tu ne peux t'opposer, donc on vient ajouter ce point-ci avec l'article de définition. Éducation du conseil d'administration : est un enjeu qui dépasse les règlements généraux. Quand on mise sur des administrateurs et qu'on leur donne les outils d'instrumenter leur volonté d'implication, on arrive avec des administrateurs plus efficaces.

- Mention du mot entité plus qu'organe.
- Formulation de la règle : sans avoir à justifier. A-t-on le droit de justifier?
- On a le droit, mais ce n'est pas la pratique qu'on souhaite de l'avant
- Quand est-on dissident?
  - Saïd : la dissidence c'est après le vote, puisque la personne se dissocie du résultat du vote
- **Sasha Vincent**: proposition de changer la deuxième phrase : il est possible d'afficher sa dissidence immédiatement après le vote
  - Samuel appuie la proposition
  - Modification de l'article faite
- **Gabriel Tremblay**: la dissidence est mentionnée dans le code Morin, mais à la présidence, on n'a pas besoin de se justifier.
- **Émile Rocheleau** : je ne vois plus l'intérêt de cette définition si tout est repris ailleurs. Quel est l'intérêt de le mettre dans les RG dans ce cas?
- **Samuel Fecteau**: si on se limite à avoir des projets qui sont toujours parfaits, on arrivera à un point où il n'y aura aucun problème à régler. C'est un pas dans la bonne direction que l'assemblée accepte cette définition. Culture organisationnelle : pas besoin de se justifier, mais c'est possible de le faire. Inclure la définition dans les RG évite à la présidence du conseil d'administration de devoir aller chercher dans d'autres lois.
- **Émilien Boudreau**: invite l'assemblée à voter pour accepter ce projet

**Saïd Kassabie**: Pas de demande de vote. La modification aux RG est adoptée

Modification de l'art. 14

Frédéric Appuie

Interventions :

- **Sasha** : le code Morin n'est pas facile à lire. Dans un contexte de CE, c'est vraiment plus flexible comme utilisation du code Morin.. Dès qu'il va y avoir un problème, ça sera déjà instauré d'avance. Article spécifie qu'on peut retourner en code Morin si deux administrateurs l'appuient
- **Samuel** : le but n'est pas d'empêcher l'utilité du code Morin, Il s'agit ici d'une suspension ponctuelle. Le suspendre en cas de quasi unanimité de l'assemblée est efficace à cet effet et pour assurer qu'il n'y ait pas d'abus. On a trois organes décisionnels et chacun deux arrive avec des pouvoirs gradés. Il est tout à fait opportun de réduire le niveau de rigidité par rapport aux décisions qui peuvent être prises.
- **Gabriel** : je suis d'accord avec le point à Sasha. Le code Morin offre une certaine utilité. Ouvrir une plénière complexifie la chose, lorsqu'il est question de discussions triviales. À la liberté du praesidium et du CE pour s'assurer une discussion triviale. Si la majorité de la rencontre est de la procédure, c'est sur qu'on aura envie d'être plus passible durant la rencontre. On veut encourager les exécutifs à participer.

- **Émilien Boudreau** : Pour être sur le CE présentement, ça empêche beaucoup d'efficacité de ne pas pouvoir se parler directement, en terme de non-respect des règlements
- **Sasha** : quand le code Morin est bien utilisé, ce n'est pas si stricte. Le but d'être dans les réunions et de respecter les règlements est de ne pas pouvoir s'attaquer personnellement, mais de garder cela professionnel.
- **Émilien** : l'article du règlement général répond adéquatement aux interventions qui ont été soulevées à la base.

Camila propose l'adoption de l'article 14 tel quel.

Vote pour la question préalable.

Vote est demandé sur l'adoption de l'article 14.

A: 22

P: 21

C: 5

**La proposition est adoptée**

**Limite des interventions à 1 minute et demie par personne**

**Proposition adoptée**

Proposition de modification Article 74 :

Samuel propose. Gabriel appui.

Interventions :

- **Gabriel** : au pont 3, c'est marqué 8 mais 7 entre parenthèse
- **Samuel** : un de ces 8 aura le rôle de coordinateur sans avoir ce titre, sans augmenter le nombre de membres. 7 membres réguliers et un coordinateur.
- Proposition que le coordo ne soit pas vu avant par le CE, mais plutôt en AG.
- **Said** : article 87(1) : postes pour les membres du CA et CIA élus
- **Gael** : Soumettre l'élection et la coordination pour qu'elle soit similaire à la procédure du comité promo.
- **Samuel** : il serait possible d'adopter l'art. 79 tel quel, et dans le pire des cas, on suit la procédure déjà établie par les RG. La commission sera chargée d'établir le processus de vote de la coordination qui sera par la suite soumise à la prochaine AG
- **Camille** : le seul point important est qu'un coordinateur intendant au comité CIA et ce qui est du vote, on peut en discuter par la suite en commission. Il faut simplement adopter le poste.

**Camila** : cherche à proposer l'amendement du mode d'élection tout de suite

Camille appuie

Adopté à l'unanimité

Proposition d'ajout du vote du CIA

- ajouter un vote à la coordination
- Il y a un appui par (nom ?)
- Adopté à l'unanimité

Said : Modification à l'article 79 est adoptée

Élection comité du droit du travail

Samuel : proposition de l'assemblée à recevoir une dérogation en vertu de l'art. 6 pour permettre l'élection des membres des comités du travail  
Appui par Émilien Boudreau

La modification prend effet immédiatement

### **Élection du comité Comité droit du travail**

Mélissa se présente au poste de coordination

3 personnes membres, dont 1 de première année

Abby McCrae se présente

Lydia Rhéaume-Beaupré se présente

Andréanne Foisy-cristin  
se présentent

Présentation des candidats au poste

Andréanne : je tiens à aider à la mise en place du comité à l'association. Lors de mon précédent bac en relation du travail j'ai développé un grand intérêt en droit du travail, après son bacc en relations industrielles.

Proposition d'une limite de temps de 1 minute et demie par candidat. Samuel appui.

Proposition du temps de réponse à 30 secondes par personne

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité

Abby McCrae : je souhaite m'impliquer plus activement dans ma communauté étudiante. Je suis technicienne en loisirs de formation.

Lydia : Je suis étudiante au cheminement droit coop. Manque de connaissances au sein de la communauté étudiante du droit du travail. Ce domaine mérite d'être valorisé. On est tous touchés par ce domaine de droit et je suis directement visée par les lois telles que celle visant la laïcité. J'ai de l'expérience en recherche juridique entre autres sur la discrimination positive

Question : Qu'est-ce que le droit du travail

Lydia : le cadre pour faire en sorte que les relations soient saines

Abby : Protection des droits des employeurs, et des outils pour les employeurs

Discussion sur les personnes candidates :

- Jean : je connais personnellement Lydia. C'est une personne vraiment passionnée et assidue. Il va remplir ses tâches plus que adéquatement. Amènerait une perspective vraiment intéressante à ce comité.
- Samuel invite l'assemblée à appuyer la candidature d'Andréanne. Elle est déjà impliquée au sein d'autres comités, donc elle sera totalement capable de prendre les responsabilités qui l'attendent

- Mélissa : les trois ont démontré l'intérêt depuis le début. Appuie Samuel par rapport à la candidature d'Andréanne.

Abstention:

Andréanne : élue au deuxième poste

Abby :

Lydia : élue au premier poste

Chaise :

Élection pour le poste en première année

Proposition d'une limite d'un temps de parole et pas de question

Samuel appuie

Janie Poulin : On sera tous confrontés au droit du travail d'une façon ou d'une autre. J'entends beaucoup parler des enjeux à ce niveau.

Michael : Je trouve que le droit du travail est important pour tous. À quel point on connaît nos droits, lorsqu'on travaille? Permettre aux étudiants de mieux connaître leurs droits et de s'intéresser au droit du travail.

Laurie Saint-Jean : Étudiante en cheminement coopératif. Travaille à l'organisation Mouvement des Chômeurs de l'Estrie.

Commentaires sur les personnes candidates

X Leblanc : Je connais bien Laurie, elle travaille déjà dans le domaine. Personne idéale pour le poste. Janie est plus que qualifiée pour le poste, La plupart de sa famille travaille. Elle parle tout le temps du droit du travail, autant impliquée pour ses activités à l'école et en dehors de l'École.

Abstention :

Janie : élue à la majorité

Michael :

Laurie :

## **10. Varia**

## **11. Fermeture de l'Assemblée générale**

**La séance est levée à 19h21**